

Je souhaite faire appel aux Cigales, comment dois-je procéder ?

Vous pouvez contacter l'association régionale des cigales des Hauts-de-France par le biais du site internet <http://www.cigales-hautsdefrance.org/> ou par téléphone au 03 02 54 09 51.

Un chargé de développement vous répondra. Il vous donnera les premiers renseignements sur les clubs cigales, et vous expliquera le parcours aux cigales.

L'association participe à des salons, forum, vous pouvez donc aussi avoir des occasions de rencontrer des salariés de l'association ou des cigaliers membres de clubs cigales lors de ces événements.

Si vous connaissez un membre d'un club cigales, vous pouvez le contacter en direct. En général, ces contacts directs se réalisent par le bouche à oreille.

Quelles sont les conditions pour bénéficier d'un financement par un club Cigales ?

Les conditions sont les suivantes :

- un plan de financement adapté aux possibilités des cigales.
- compatibilité du statut avec les cigales : statuts sociétaires (SARL, SAS, SCOP, SCIC) ou statuts associatifs
- envie d'un associé
- implantation en région Nord Pas de Calais en priorité
- connaissance et compatibilité avec la charte – extrait de la charte: « donner la priorité à des entrepreneurs dont les buts, au-delà du nécessaire aspect financier, sont sociaux, culturels, écologiques, c'est-à-dire respectueux de la place de l'homme dans son environnement ». Chaque club met en pratique cette charte de manière spécifique.

Quel est le parcours aux Cigales ?

1/ Vous confirmez votre souhait de faire appel aux cigales et transmettez à l'association - ou au club avec lequel vous avez pris contact - un dossier présentant votre projet : description de l'activité, étude de marché, plan de financement prévisionnel, compte de résultat, plan de trésorerie.

2/ Votre dossier est envoyé aux clubs locaux (proximité géographique prioritaire) afin qu'ils prennent connaissance de votre demande.

3/ Le(s) club(s) intéressé(s) vous invite(nt) à une ou des rencontres. Le club et vous décidez alors de vous associer ou non. Si le club investit dans votre projet, il vous accompagnera pendant 5 ans.

QUELQUES SPÉCIFICITÉS SUR LA MÉTROPOLE LILLOISE DANS LE PARCOURS : « ENTR'ACTEURS »

Si vous avez un projet sur le territoire de la métropole lilloise, alors votre parcours sera le suivant :
Après l'étape 1, vous présentez votre projet à un ensemble de cigaliers de différents clubs de la métropole lors d'une réunion « Entr'acteurs » organisée chaque mois à l'association des cigales. Cette présentation dure 20 minutes et a pour objectif de faire connaître votre demande à l'ensemble des clubs de la métropole lilloise (en raison du grand nombre de club). Suite à cette rencontre, l'association envoie aux clubs de la métropole qui le demandent votre dossier et vos coordonnées.
Étape 3 identique.

Quelles sont les conditions pour passer à « entr'acteurs » ?

Ce sont les mêmes conditions que celles pour bénéficier d'un financement cigales. L'association vous fera remplir en outre une fiche d'inscription qui résume votre activité avant de passer à « entr'acteurs ».

Comment se déroule « entr'acteurs » ?

Vous êtes invité à 17h30, pour un premier temps entre porteurs – sans cigaliers (questions-réponses sur les cigales - connaissance des uns et des autres...). En général, il y a 3 ou 4 porteurs présents.

Ensuite, vous passez avec les autres porteurs devant les cigaliers (en général une dizaine de clubs représentés), et expliquez votre projet. Chaque porteur a 20 minutes, vous présentez donc vos projets à tour de rôle. Les cigaliers peuvent vous poser des questions dans différents domaines (commercial, financier, humain, social).

La réunion est un temps d'échange et non pas un temps d'analyse approfondie. Le dossier complet n'est pas remis aux cigaliers avant cette réunion.,

La fin de la réunion est à 19h30.

Suite à cette réunion, un salarié de l'association vous téléphone afin de vous confirmer le nombre de club intéressé d'avoir votre dossier pour approfondir votre demande.

Ces clubs peuvent, dans les semaines à suivantes, vous inviter à une réunion de leur club afin d'étudier avec vous l'opportunité (ou non) d'un financement et d'un accompagnement.

Que se passe-t-il si aucun club n'est intéressé par mon projet suite à « entr'acteurs » ?

Un salarié de l'association orientera votre dossier vers les clubs qui n'étaient pas présent à « entr'acteurs ».

Quels sont les délais d'obtention d'un financement ?

Entre le moment où le club étudie votre dossier et la remise des fonds, il peut se passer un à trois mois (en fonction de la maturité de votre projet, la durée peut être plus longue).

Quels sont les montants investis ?

Les clubs cigales investissent prioritairement au capital, pour des montants de 3000 euros en moyenne. La fourchette est de 1 000 à 15 000 €.

Peut-il y avoir plusieurs clubs dans un même projet ?

Oui, dans ce cas, les montants sont en moyenne de 4500 euros par entreprise.

Les clubs cigales peuvent-ils m'orienter vers d'autres financeurs ?

Les cigales font partie du Pôle de la Finance Solidaire, qui propose d'une offre de financement en capital et en prêt pour la création, le développement et la reprise d'entreprises locales. Vous trouverez ci-dessous la brochure de présentation de ce Pôle avec les coordonnées des structures concernées.

Les clubs cigales peuvent-ils financer un développement ou une reprise d'entreprise ?

Oui, les clubs financent à la fois des créations, des développement ou des reprises.

Les conditions sont-elles les mêmes pour une création ou pour un développement/reprise ?

Oui, mais pour un développement ou une reprise, le club vous demandera les bilans des années écoulées (en plus du prévisionnel financier).

Que se passe-t-il quand un club m'a accueilli et souhaite investir dans mon projet ?

Dès lors qu'un club a décidé d'investir dans votre projet, vous signez avec lui une convention. Ce document pose les bases de la future coopération entre les deux parties. Cette convention reprend les modalités d'entrée et de sortie au capital ainsi que les conditions de l'accompagnement.

Techniquement, comment se passe l'investissement ?

Le club apporte jusqu'à 33 % (maximum) du capital (cas SAS, SARL), il ne dépasse donc pas la minorité de blocage. En tant qu'associé de l'entreprise, le club peut également réaliser un apport en compte courant d'associé.

Dans le cas d'une SCOP ou d'une SCIC, le club peut prendre des parts au capital (c'est un associé extérieur, il ne peut posséder plus de 49 % du capital et les salariés doivent posséder 2/3 des voix) ou des titres participatifs.*

Dans une association, le club fait un apport avec droit de reprise

Le club cigales est associé pour 5 ans.

Au bout de 5 ans, vous remboursez le club afin qu'il sorte du capital (durée minimum légale). En fonction des cas et des statuts, il peut y avoir des plus-values pour les cigaliers. Ces plus-values peuvent être plafonnées.

Le club fait du capital risque, il risque, au même titre que vous, son argent dans l'entreprise. Ainsi, si l'entreprise est liquidée avant les 5 ans, le club perdra sa mise.

En quoi un club Cigales est différent d'un autre financeur en capital risque ?

Le club cigales est un club d'investisseurs composés de citoyens du Nord Pas de Calais. Le club cigales n'investit pas sur des marchés financiers comme un club d'investisseurs classique, il investit dans des entreprises locales, à taille humaine, qu'il a rencontrées au préalable, et qu'il va suivre dans le temps (parrainage). Il n'y a pas d'intermédiaire : les épargnants décident collectivement de leurs investissements directement avec les porteurs de projet (un euro épargné = un euro investi). Les membres des clubs cigales sont d'avantage intéressés par la réussite de l'entreprise que par la rentabilité financière des investissements réalisés.

Quelles sont les principales raisons qu'un dossier ne soit pas présenté rapidement aux clubs après le premier contact du porteur ?

- dossier insuffisant (ex manque d'éléments financiers)
- dossier monté dans l'urgence (ex local acquis sans anticipation)
- incompatibilité avec les cigales (ex statut d'entrepreneur individuel)
- manque d'éléments sur le besoin de trésorerie (cas des développements)
- manque de cohérence du projet avec la charte des clubs cigales.

Qui décide de l'investissement ?

Ce sont les clubs qui décident de l'investissement, de manière souveraine et autonome.

Qui diagnostique mon projet ?

Ce sont les clubs qui étudient, analysent le dossier et reçoivent le porteur pour échanger avec lui sur le projet.

Les clubs cigales font-ils du prêt ?

Non, les clubs cigales ne font pas de prêt. Par contre, à partir du moment où un club cigales est associé au capital d'une entreprise, il peut faire en complément, un apport en compte courant d'associé (à condition que le club détienne au moins 5 % du capital de la société). Cet apport ressemble à un prêt, rémunéré (ou non), il est remboursé soit au fil du temps, soit à la fin des 5 ans.

Les clubs cigales peuvent-ils soutenir des entrepreneurs individuels ?

Les cigales ne peuvent pas intervenir dans les entreprises individuelles (EI, Auto-entreprise, Micro entreprises etc...). Toutefois, les clubs cigales peuvent soutenir des entrepreneurs salariés d'une Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE), ou encore des entreprises en couveuse (expérimentation en cours avec A Petits Pas).

Le club devient associé dans mon projet, n'est-ce pas un risque pour moi d'ingérence ?

Le club cigales reste toujours minoritaire dans le capital. Sa vocation n'est pas de prendre le pouvoir, mais bien de renforcer les fonds propres de la société et d'accompagner l'entreprise dans le temps.

Dans une société anonyme (SA ou SARL), l'apport est limité à 33 % du capital, afin que le pouvoir de décision du gérant soit préservé.

Dans une coopérative, où le pouvoir est lié aux personnes et non à l'argent - une personne = une voix quelque soit le montant investi par cette personne – l'investissement ne peut dépasser 49 % du capital.

Dans une association, le pouvoir est également lié aux personnes et non à l'argent, il n'y a pas de limite de montant pour l'apport avec droit de reprise.

C'est quoi l'effet levier ?

Le renforcement des fonds propres par l'apport du club cigales permet très souvent de débloquer un prêt bancaire. C'est ce qu'on appelle l'effet levier.